

n° 2658 da u 25 di ghjugnu à u 1u di lugliu 2020

ARRITI

SETTIMANALE NAZIONALISTU CORSU

54^a annata

Prezzo 1,40 €

C.P. 0422 C 82046

ISSN 1262

Dispensé de timbrage

Routage 205

www.arritti.corsica

La Corse d'après **Construire l'autonomie**

p. 3



Dumènica u 28 di ghjugnu

Vutate à Pierre Savelli Bastia più forte insieme!

BASTIA
PIÙ FORTE
INSEME



© Raphaël Poletti / Rita Scaglia



Pour que Vivent nos Langues

p. 6 à 8

Lettre ouverte au Président de la République

■ 0 Corsu, vai à scopre u to paese, hè u mumentu

Terza parte è fine

Terza parte è fine di u nostru invitu à scopre i paesi di Corsica...

A sapete, i Corsi cunnòscenu assai male a so isula. Pè u so rughjone, cità è paese d'origine, vā bè. Ma quand'ellu si tratta d'alluntanassi, hè più complicata. I turisti ùn sò ancu à ghjunghje ind'è noi, allora perchè ùn prufittanne?

A Ghjuvellina. Cumu ùn ci saria nunda à fà in Ghjuvellina? Nunda chè di piglià u tempu di scopre u massiciu di Cima à i Mori («Les Aiguilles de Popolasca» sè vo preferite), i bagni di Vetta di Muru è u castellu di Serravalle, vi face una bella spassighjata.

U Vallerustie. Scuprite a pieve di Corsica a più ribella, quella chì omanu una volta à l'annu piglia a so indipendenza è si taglia da u restu di a Corsica. O si ne fala un pezzu di strada, di ponte, di ligna elètrica è di telèfunu.

In Cambia ci truverete e più belle sculture rumàniche, ma dinù stantare è scritte prestòriche (A Petra Frisgiata). È s'è vo a vi sentite, pudete sempre cullà à favvi una paghjella in Rùsiu. Ma attentu chì quì i canterini sò pistelli.

A Rogna. U nome di a pieve ùn hè micca u più cunnisciutu, ma purtantu u territoriu di a Rogna hè unu di i più grandi di Corsica. Vā da Vivariu à Aleria, passendu per Antisanti, Ghjuncaghju, Altiani, Pedicorti, Petrasera è Erbaghjolu.

Orezza, Ampugnani è Alisgiani. In u core di a Castagniccia ùn mōcanu e cose da vede : chjese barocche, cappelle rumàniche, case antiche, spassighjate. Hè nurmale, a Castagniccia era à u XIXu sèculu una di e regione campagnole e più pupulate d'Auropa, è una di e più ricche di Corsica. Dopu sò venuti i guai, ma bellezze ci n'hè in ogni locu.

U Fiumorbu. Una legenda dice chì in Fiumorbu cummencianu i bumbagi «turisti corsi fora». Ma supranate a vostra paura per visità sta regione in fine di contu poca cunnisciuta.

U Prunelli. A valle di u Prunelli principia sott'à monte Rinosu per lampassi in mare in u golfu d'Aiacciu. Quì dinù ùn mōcanu i lochi da vede, à principià pè a bocca di Scalella. Piantatevi à vede à Sampieru Corsu in Basterga (o micca, in solidarietà per Vannina), passate pè e strette di Prunelli, Ôcana, è salutate u Ponte di i Setti Polli, induve Arrigu Bel Messere hè statu ammazzatu.

U Falasorma. Un altru locu miticu di u pastoralisimu corsu, cù u chjassu di a muntagnera chì vā da Galeria à Niolu hè popularizatu da a canzona di a Filetta. Seguitate i passi di a bocca di Caprunale sin'à u rifugiu di Puscaghja. Pigliate un bagnu in Montestremu, spassighjatevi u longu di u Fangu, andate à vede a vechja chjesa piuvana di Chjumi. Sempre sott'à u Tafunatu. *Under his eye.*

Bastia. 700 anni di stòria, ne face una cità unica in Corsica. Da Terranova à Terravechja, ci vole à piglià u tempu di scopre i tesori di Bastia. ■

Accapu di a reddazione

#Aviu

Eranu parechje centinaia à sfilà nant'à u Corsu Paoli sàbatu scorsu in Bastia per dinunzià l'abusi è e violenze sessuali. Parechje decine sò digià troppu. Pensendu à tutte ste ghjuvanotte o ghjuvanotti feriti in core, in i so corpi è ind'è l'anima, hè una piaga à u nostru esse cullettivu. Si sfōdanu i valori, l'onore, e ricchezze di e virtù famigiale. Cum'hè pussibile? Avianu 6, 10, 15, 20 anni o un pocu di più. S'hè sprufundata a so nucenza, a so fede è a so cunfidenza in l'altru, è ci hè vultutu à ch'elli si costruiscenu quantunque, cù ssa guerfa è ssu malèssere. «*Aghju pientu à longu à a manifestazione, ma mi sentu più forte oghje*» dice una zitella. Cù u mumentu #lwas s'hè liberata a parolla per parechje vittime ch'anu francatu a so paura, u so malasgiu, a so vergogna. Anu trovu a forza è u curagiu ch'elli ùn avianu sin'à quì ind'è a forza è u curagiu di l'altre vittime. Sapendu d'altre suffrenze, anu pussutu supranà a soia, a suffrenza, per scumbatte a minaccia, a sottomissione, u terrore ch'elli anu continuatu à pate. «*Violenze avà basta*», «*pigliate e nostre lagnanze*», «*innò ghjè nò*», «*ùn si micca sola*», «*ùn stemu più zitte*», «*a vergogna cambia di campu*», «*vi credimu*»... tutti sti motti scritti in i pannelli di a manifestazione cōtanu u so dolore è a so collera, à tempu à e nostre vergogne. Quantu suffrenze per quantu ochji chjosi di i parenti è l'amichi ch'ùn anu sapiutu vede ssa prufonda squarciata? Ma cosa hè chì s'hè buzatu ind'è a nostra sucetà per ghjunghjenne à tamantu sfracellu? Cum'hè ch'elle sò cusi numarose sse vittime? Cum'hè tuttu stu silenziu? Cum'hè ch'ellu ùn ci hè statu soprasaltu di a sucetà corsa? Cum'hè ch'ellu ùn ci n'hè veradimente ancu oghje? «*Qualchi omi pulitichi èranu presente, per via di l'elezzione*» hà commentatu un ghjurnalista... Ssu discorsu hè tremendu. Interpretà ssa presenza pulitica cum'un bisognu di mustrassi hè un fiascu spaventosu pè a Corsica è a so capacità à dà di pettu à ss'impiastru umanu. Cumu fà per scumbatte sse derive? Cumu cambià sse mentalità mulizzose? Piglià cuscenza ch'ellu ùn hè micca un traversu geneticu, ma chì forse ci hè dinù qualcosa ch'ùn vā micca ind'è l'educazione di i maschi. U rispettu di a donna, di u so corpu, di a so libertà, hè un puntellu di demucrazia è d'umanità. Ùn fā casu à ssu rispettu hè risicu di derive pè a sucetà. È u rispettu, s'impara cù l'educazione è l'esempiu ch'omu dà à i so figlioli, maschi è femine.

«*Prutege e nostre figliole, educà i nostri maschi*» dicia a banderole in cima à a manifestazione. «*Sò fiera di noi d'avè riesciutu à adunisce cusì tantu mondu, sò fiera di voi tutti chì site venuti à susteneci. Di voi altri chì site ghjunti à mughjā è chjamā ghjustizia cù noi. Insieme avemu da fā move e cose*» hà dettu una zitella. Bramēmula. ■ **Fabiana Giovannini.**



La Corse d'après

Construire l'autonomie

La Corse sort péniblement du confinement, engourdie et inquiète. Quelle leçon en tirera-t-elle pour construire un avenir différent, plus résilient et plus autonome ?

Dimanche, malgré ce contexte peu mobilisateur, le second tour des élections municipales décidera à Bastia du sort d'une élection importante, maillon essentiel d'une chaîne politique qui depuis 2014 a ouvert de nouvelles perspectives pour l'avenir. Il faut assurer la victoire de la liste de Pierre Savelli pour ne pas retourner dans le passé, pour aller de l'avant et contribuer à construire la Corse d'après.

Certes l'épidémie s'est éloignée et nous sommes réputés désormais « Covid-Free ». Il faudra absolument le rester, et veiller à ce que les premiers brassages de population depuis que les transports sont progressivement rétablis ne provoquent une nouvelle flambée épidémique. C'est la condition sine qua non pour échapper au pire, celui d'une saison morte qui précipiterait la Corse dans le marasme économique le plus total.

Mais, quoi qu'il en soit, les conséquences seront sévères, et, à l'automne, les comptes seront très difficiles pour énormément d'entre nous, producteurs ayant trop d'inventures sur les bras, commerçants démunis face aux échéances, salariés saisonniers restés sur le carreau. Sans compter les Collectivités, à commencer par la plus importante, la Collectivité de Corse, dont les ressources seront compromises, avec des recettes en berne et le poids des dépenses exceptionnelles effectuées pour soutenir au mieux de ses compétences une économie chancelante.

Dans l'Europe entière, la crise du Covid-19 est vécue comme une étape qui marquera le temps avec un « avant » et un « après ». Cette crise a mis en lumière les « défauts cachés » du monde d'avant, où tout dérèglement vire aussitôt au risque d'effondrement tant les systèmes et les économies sont imbriqués et dépendants.

Repartir du local ; définir des précautions élémentaires face aux risques créés par la dépendance vis à vis de pays qui, pour une cause accidentelle comme le Covid-19, ou intentionnelle en cas de conflit économique ou politique, peuvent arrêter d'irriguer l'Europe en produits essentiels à la vie de tous les jours ; renforcer la solidarité du continent européen et y mener enfin une politique de relance d'une économie que l'on a asphyxié des décennies durant sous le couvercle de la rigueur et d'une frénésie économiste à courte vue ; intégrer les objectifs de la lutte contre le réchauffement climatique dans les priorités absolues de la relance :

les priorités nouvelles de l'Europe ne peuvent que convenir à la Corse.

Car ce qui a marqué les esprits lors de la crise que nous venons de traverser, c'est la fragilité extrême d'une société fondée sur la dépendance. Dépendance de l'extérieur pour son approvisionnement, dépendance au tourisme pour son économie, dépendance aux décisions nationales pour conduire sa politique. La « Corse d'après » devra travailler à se libérer de cette dépendance structurelle. C'est le projet d'autonomie que nous portons qui pourra y parvenir. Ce projet a connu une formidable accélération en 2014 quand nous avons remporté la mairie de Bastia, ouvrant la voie aux succès qui ont suivi aux territoriales, aux législatives et lors de l'élection au Parlement Européen. Continuer sur cette trajectoire, c'est mener la marche en avant pour le peuple corse, pour qu'il soit en cohérence avec les priorités de son temps.

Aiò ! Aiutèmu ! Avancer et s'entraider. C'est l'attitude qu'il faut adopter en ces temps difficiles. C'est ce que les soignants et les professions essentielles à la vie quotidienne ont fait leur lors du pic de la crise épidémique. C'est ce que les électeurs bastiais devront faire dimanche en apportant la victoire à la liste Femu a Corsica. Et ce sera le slogan de ceux qui continueront à construire la « Corse d'après ». ■

Dumènica u 28 di ghjugnu

**Vutate
à Pierre
Savelli**



Fabiana Giovannini

« Il faut sortir du dogme jacobin »



Tombée toute jeune dans la marmite du militantisme, avec l'Unione di u Populu Corsu, dirigée par Max Simeoni, Fabiana Giovannini y a puisé une énergie phénoménale, portant à bout de bras et sans jamais faiblir, à toute heure du jour et de la nuit, sur plus de trois décennies, un mouvement au sein duquel elle a tout fait : éditorialiste dans Arritti, colleuse d'affiches, à l'écoute et en soutien des militants de toutes les sections, élue d'opposition à Bastia, élue d'opposition à l'Assemblée de Corse, puis membre du premier Exécutif nationaliste de Gilles Simeoni, et désormais conseillère territoriale Femu a Corsica, Présidente de l'Office Public de l'Habitat Territorial. **F.A.**

Quel sentiment sur votre expérience au sein des institutions corse depuis 2010 ?

En 2010, nous étions dans l'opposition, c'était une toute autre expérience, je dois dire enthousiasmante ! Je découvrais l'institution, nous étions un groupe en pleine ascension, très impliqué, nous avions « faim et soif » de responsabilités. Je crois que cela s'est très bien ressenti. Nous avons influencé la mandature sur tous les dossiers forts du moment, notamment sur la question de l'énergie et du Padduc.

En 2015, c'était euphorique, après 50 années de combat du nationalisme contemporain nous arrivions enfin aux responsabilités d'une institution qui existe par nos luttes. J'aurais toujours en mémoire le regard sur nous d'Edmond et Lucie Simeoni et de tant de militants depuis la tribune du public. Avec eux, c'était tout l'investissement et les espoirs de tant d'années de sacrifices qui nous avaient porté jusque-là. Nous pouvions enfin concrétiser nos revendications. Les entraves ont été nombreuses, les 100 M€ de passif, les difficultés avec Paris... Mais je crois que nous avons été à la hauteur et les Corses nous ont à nouveau plébiscité en 2017 avec cette fois-ci une majorité absolue. L'épreuve des responsabilités est difficile. Un État hostile, des collectivités locales et une administration souvent réticentes à l'application des délibérations de l'assemblée, une fusion de trois collectivités radicalement différentes à mettre en place en quelques mois à peine, et un retard considérable à rattraper, sur des dos-

siers lourds, comme les transports ou les déchets. Tout est à construire et l'attente est forte. Il nous faut être très solidaires, organisés, le travail est colossal.

Vos responsabilités au sein du groupe ?

Avec la Présidence de l'Office Public de l'Habitat, j'ai hérité de l'outil qui a la plus mauvaise image de ce que nous avons qualifié comme « la Corse du passé ». Cela concentre l'essentiel de mon investissement pour parvenir à redresser cette image et à répondre à l'immense attente qui pèse sur nous, mais je suis aussi investie dans d'autres organismes, pour ne citer que la Commission du Développement économique, l'agence de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Énergie, l'Observatoire Régional de la Santé, la Commission de préservation des terres agricoles, le Conseil des sites, le Conseil de Famille... Chacun de nos élus siège dans de nombreuses commissions ou organismes, cela fait partie de notre travail et cela réclame un gros investissement.

Après deux ans à la présidence de l'OPH2C, quel bilan faites-vous ?

D'abord le constat : une image dégradée, de mauvaises habitudes ancrées, dans son administration interne comme dans la perception de ce que doit être son rôle par les locataires ou les partenaires, de grosses difficultés budgétaires, un patrimoine à l'abandon avec un énorme retard d'entretien et un public généralement dans la précarité et qui forme une grande partie de notre peuple (près de 90% des Corses sont éligibles au logement social). Rattraper le retard d'entretien de plusieurs décennies, rebâtir la confiance, normaliser le fonctionnement, cela ne peut pas se faire en 2 ans. De fortes attentes pèsent sur nos épaules et la tension est quotidienne. Mais nous serons au rendez-vous pour peu qu'on nous laisse le temps d'y travailler.

En termes de bilan, je dirai pour l'heure plus de 400 attributions à des personnes ou familles qui attendaient un toit depuis des années, 150 locataires sortis de l'endettement, 2200 réclamations traitées, plusieurs

réhabilitations attendues depuis des décennies enfin lancées comme aux Pléiades, à St Antoine, à Lucciana, à San Fiorenzu, à Cànari... 170 logements neufs réceptionnés ou qui le seront avant la fin de l'année à Bastia, Furiani, Fulelli, Viscuvatu, près de 13 M€ investis en travaux et près de 64 M€ de travaux programmés dans les 10 prochaines années. Tout ceci grâce surtout à un fort soutien de la Collectivité de Corse, désormais notre collectivité de rattachement. Le président du Conseil Exécutif vient de nous octroyer une Convention d'Objectifs et de Moyens de 28 M€ sur 5 ans qui va changer véritablement le destin de cet outil.

La crise sanitaire a été éprouvante, craignez-vous davantage la crise économique et sociale ?

Bien évidemment, la Corse est déjà très lourdement impactée au niveau de la dynamique des entreprises et donc de l'emploi. Le Conseil Exécutif a été heureusement présent bien au-delà de ses compétences. Mais il va falloir faire davantage. Le groupe Femu a Corsica apporte une contribution importante à l'élaboration de mesures à mettre en œuvre. Mais ça restera insuffisant. Il nous faut nous serrer les coudes au-delà des clivages politiques. Et il nous faudra davantage de compétences pour faire face, notamment au niveau fiscal. La France ne pourra pas se relever de cette épreuve si elle ne mise pas sur le potentiel économique des territoires. Sa force est dans les régions, leur identité, leur capacité à innover, notamment en termes de dispositifs de solidarité. Il faut sortir du dogme jacobin en tout point. Or quand on voit avec quel mépris sont traitées nos demandes, c'est très inquiétant. Le Green pass par exemple n'est pas un caprice c'est un outil pour nous permettre de sauver la saison touristique tout en préservant la fragilité de notre système de santé. Pourquoi est-il envisagé en Outremer et rejeté en Corse ? Ça n'a pas de sens. La Corse est une île et doit pouvoir prendre ce type de décision par elle-même. Il lui faut une autonomie de plein exercice et de plein droit. ■ **Propos recueillis par F.A.**

ERRATUM Paru en page 7 la semaine dernière, l'article « Élections bastiaises, da eri à dumane » n'était pas une réflexion du Dr Antoine Casalta, qui ne faisait que nous transmettre une tribune libre de L'Anziani, collectif d'anciens nationalistes. À scusacci pè a confusione ch'un cambia nunda à l'upinione ch'omu pò avè è chè no spartimu nant'à ssu scrutinu impurtantissimu. Vutate è fate vutà à Petru Savelli ! ■



Véronique Arrighi

« La lutte contre la précarité est une priorité de notre majorité »

Véronique Arrighi est une élue discrète et cependant active. Outre les missions classiques de nos élus, en représentation de l'Assemblée de Corse lors de diverses manifestations, siégeant dans les commissions organiques ou les agences et offices pour le travail « parlementaire » à mener, elle est aussi impliquée sur le terrain en tant que responsable du Secteur de l'Aide Ménagère à Domicile. Elle œuvre avec le groupe Femu a Corsica pour atténuer les effets néfastes de la crise.

Impliquée dans le domaine du social de par votre métier, comment avez-vous vécu ces derniers mois ?

L'annonce du confinement a été un choc brutal pour toute la population de par les déclarations contradictoires de l'Etat sur l'évolution du virus. L'écoute, la bienveillance et l'application des gestes barrières auprès des personnes les plus fragiles fut ma première préoccupation. De nombreuses actions de solidarité se sont organisées dans tous les territoires. Au-delà des initiatives des communes et des associations solidaires déjà existantes, des réseaux d'entraide se sont créés naturellement.

J'ai pu constater que le secteur de SAAD (service d'aide et accompagnement à domicile) et les SPASAD (servie polyvalents d'aide et de soins à domicile) mais aussi les familles d'accueil ont été les oubliés des annonces du gouvernement, malgré les efforts entrepris par le travail du Président de l'Exécutif, de la Conseillère Exécutive en charge du social et de ses services. Les associations d'aides à domicile ont été contraintes de prioriser et de réduire les interventions par manque d'effectif. Les familles d'accueil se sont retrouvées démunies face à une surcharge de travail. Ce secteur a dû gérer la peur et le désarroi de leurs bénéficiaires. Elles sont les premiers maillons de la chaîne du maintien à domicile de nos aînés et j'estime qu'une réelle prise en compte de leur statut et une revalorisation salariale s'impose plus que jamais.

Quelles ont été les actions menées par la Cullettività di Corsica durant cette crise ?

La Cullettività di Corsica de par sa démarche exemplaire s'est engagée pleinement dans le combat contre le Covid-19, et bien souvent, au-delà de ses compétences, à l'instar des distributions de matériel de protection à destination des secteurs sanitaires et médico-sociaux, aux communes et EPCI. Equipements qui, je le rappelle, faisaient cruellement défaut dans l'île.

Par ailleurs, la CdC a assuré la continuité de service en matière de social et de handicap, et notamment le paiement intégral et sans

retard des prestations (APA, PCH, RSA). Une cellule de crise mobilisant tous les acteurs sociaux se réunissait chaque semaine afin d'apporter des réponses aux difficultés rencontrées sur le terrain et renforcer le suivi des personnes vulnérables.

Un certain nombre de procédures d'urgence et de dispositifs ont été mis en place tel que le dispositif « Aiutu in Casa », la distribution de tablettes en faveur des EHPAD, la convention passée avec Emmaüs Connect et SFR (« Connexion d'Urgence »), le soutien en faveur du secteur associatif, ou encore la mise en place du portail numérique Covid-19.corsica. Parallèlement, l'OPH de Corse proposait également le report partiel ou total des loyers et charges pour les locataires subissant des pertes de revenus liées à cette crise.

La crainte d'une grave crise sociale est forte ?

Malheureusement, nous sommes conscients que la précarité s'amplifiera dans les semaines et mois à venir mais nous en faisons, au sein de la majorité territoriale, l'une de nos priorités. C'est dans ce cadre qu'une modification du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales liée à la crise sera examinée lors de la session des 30 juin et 1er juillet. Elle se traduira concrètement par un régime dérogatoire exceptionnel et temporaire pour les mesures suivantes : une aide financière en matière alimentaire et hygiène auprès des personnes isolées, une prise en charge des frais de cantine au 3ème trimestre de l'année scolaire ainsi que la modification du règlement à destination des bénéficiaires du RSA.

Vous êtes également intéressée par la question agricole, comment le secteur déjà en souffrance va-t-il pouvoir affronter cette crise ?

Il est évident que la crise économique a aussi touché le secteur agricole et que l'avenir va nous conduire à une mutation conséquente des organisations, tant locales qu'euro-péennes, notamment à travers l'élaboration de la nouvelle Politique Agricole Commune. La Corse est en mesure de répondre en grande partie aux besoins de sa population

mais, pour cela, il est tout d'abord nécessaire d'avoir une réflexion profonde à cet égard. Tous les acteurs se doivent d'agir en synergie totale et durable, notamment la CdC, l'Odarc, les Chambres d'Agriculture. La valorisation des productions locales, des circuits courts et de l'économie circulaire sont nécessaires pour tendre vers une autonomie alimentaire, respectueuse de l'environnement, qui serait bénéfique à la fois économiquement et socialement pour les habitants. Malgré des coûts de production élevés, l'ensemble des acteurs institutionnels et producteurs doit avoir une réflexion sur la restructuration des filières, appuyées sur des diagnostics territoriaux, et rendre cette production accessible à tous. S'appuyant sur l'histoire de nos spécificités, évaluant correctement et mettant à profit les ressources naturelles dont la Corse dispose, des choix et des priorités devront être établis, de façon à créer une activité économique et sociale durable qui sera à forte valeur ajoutée et de surcroît, créatrice d'emplois.

Vous êtes de ceux et celles qui pensent qu'il faut revoir notre modèle agricole...

Pendant le confinement l'Odarc a fait preuve d'initiatives salutaires en rachetant des matières premières aux agriculteurs en difficulté pour ensuite les revendre sous forme d'actions sociales ou en les distribuant aux associations. Cette action devrait nous conduire vers une réflexion de restructuration pour un modèle innovant de commercialisation en partenariat avec les professions agricoles.

Par ailleurs, nous avons pu constater ces derniers mois que la sensibilisation au développement des circuits courts est un moyen efficace pour répondre aux enjeux économiques liés à la disparition des commerces de proximité, mais également de rendre plus tangibles les liens entre producteurs et consommateurs. Cette approche que nous devons poursuivre apporte transparence, confiance et encourage à la consommation locale. ■



**Pour que
vivent
nos langues**



Pour que Vivent nos Langues

Lettre ouverte au Président de la République

Ce jeudi 18 juin, des représentants de l'ensemble des associations de défense des langues et cultures régionales*, réunis au sein du Collectif Pour que Vivent Nos Langues, se sont rendus à Paris pour remettre à l'Élysée une lettre ouverte au Président de la République. Une initiative activement soutenue par 100 parlementaires, députés européens, députés à l'Assemblée Nationale ou sénateurs. Elle est appuyée également par une Tribune publiée dans le quotidien Le Monde du 13 février par 128 Universitaires, alertant l'État sur la disparition programmée des langues régionales s'il n'y a pas de réaction immédiate et ambitieuse en leur faveur.

Créé à la rentrée 2019, le Collectif Pour Que Vivent Nos Langues s'est constitué en réaction aux conséquences linguicides de la réforme du lycée et du baccalauréat du Ministre Jean-Michel Blanquer, dont les effets sont désastreux pour la place des langues régionales dans le système éducatif français.

À son initiative, une manifestation regroupant un millier d'enseignants, élèves et parents d'élèves, responsables associatifs, acteurs culturels et politiques s'est déroulée devant les locaux du Ministère de l'Éducation nationale le 30 novembre dernier à Paris.

Devant le refus de dialogue du ministre de l'Éducation nationale, le collectif a décidé de s'adresser directement au Président de la République, pour lui rappeler les engagements pris lors de la campagne des élections présidentielles. Il réclame l'ouverture d'un véritable dialogue pour bâtir l'avenir de la diversité du patrimoine culturel et linguistique que représentent ces langues.

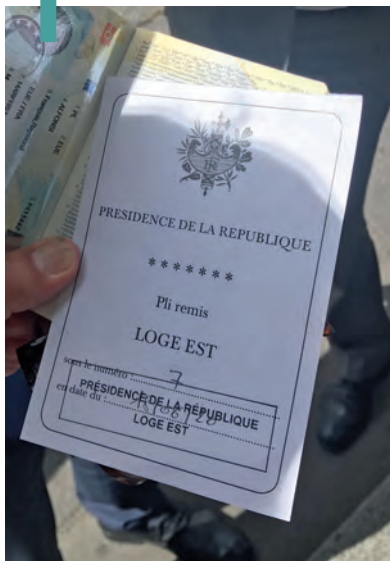
«**M**onsieur le Président de la République,
Notre collectif représente les acteurs associatifs œuvrant pour la défense et le développement des langues territoriales en France, comprenant des acteurs du monde éducatif et culturel engagés dans la transmission de ces langues, dans tous les territoires concernés par cette pratique éducative : Alsace Moselle, Bretagne, Catalogne, Corse, Flandre, Pays d'Oc, Pays Basque, Savoie.
Ce Collectif, constitué à la rentrée scolaire de septembre 2019, s'alarme des conséquences dévastatrices pour la place des langues régionales dans le système éducatif français induites par la réforme du lycée et du baccalauréat, menée par le Ministre de l'Éducation nationale, M. Jean-Michel Blanquer.

Nous avons manifesté le 30 novembre dernier avec un millier d'enseignants, élèves et parents d'élèves, responsables associatifs, acteurs culturels et politiques, pour dénoncer les effets «linguicides» de cette réforme au mépris de l'article 75-1 de notre Constitution, au mépris de l'article 312-10 du Code de l'éducation, au mépris des conventions internationales garantes des droits culturels et linguistiques, et en opposition avec vos propres engagements électo-

raux (que nous reprenons en annexe de ce courrier) ainsi qu'avec vos déclarations comme Président de la République, notamment celle du 21 juin 2018: «*Les langues régionales jouent leur rôle dans l'enracinement qui fait la force des régions. Nous allons pérenniser leur développement*».

Une délégation avait certes été reçue ce jour-là par les collaborateurs du ministre, mais cette esquisse de dialogue n'a connu aucune suite. Pourtant, début janvier, nous avons écrit à Monsieur le Ministre pour préciser nos demandes dans le courrier ci-joint. Nous n'avons reçu aucune réponse, aucun contact n'a été établi par le ministère. Par ailleurs, la proposition de loi N° 321 «*relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion*» a été débattue le 13 février, en

François Alfonsi, Paul Molac et le sénateur Ronan Dantec ont remis la lettre ouverte au Président de la République.



La délégation sur le chemin de l'Élysée.

présence du Ministre Jean-Michel Blanquer qui, au nom du gouvernement, a demandé et obtenu que soient rejetées en bloc toutes les mesures proposées pour améliorer la place des langues régionales dans le domaine éducatif, comme il l'avait déjà fait pendant la discussion de la loi pour une école de la confiance. Enfin le «*plan langues*» qui est mis en œuvre oublie complètement les langues de France dont l'offre va encore régresser. Nous ne pouvons interpréter cette attitude de rejet systématique de toute mesure en faveur de nos langues autrement que comme une fin de non-recevoir de sa part, et un refus total de tout dialogue.

Aussi, face au déni de réalité des conséquences mortifères de la réforme du lycée et au refus systématique d'améliorer le statut de nos langues malgré vos engagements, c'est à vous que nous nous adressons aujourd'hui avec l'espoir d'être enfin entendus. En effet, l'avenir de la diversité linguistique

et culturelle qui existe encore en France ne relève pas seulement d'une approche éducative, même si l'Éducation doit jouer un rôle central dans la transmission des langues et cultures de notre pays. C'est tout un projet pour l'avenir de la France qui est ici en jeu.

La réalité de la diversité linguistique de la France ne reçoit pas une attention suffisante des institutions. La démarche éducative en faveur des langues régionales telle qu'elle a été lancée dans l'Éducation nationale et l'enseignement confessionnel depuis 1951, et dans l'enseignement par immersion dans le secteur associatif depuis les années 1970, ne peut suffire à elle seule à sauver nos langues d'une disparition à moyen terme. C'est pourtant ce dispositif modeste que la réforme Blanquer du lycée et le Plan Langues sont en train de faire disparaître, en même temps que tout espoir d'une relance de leur rayonnement.



Pour que
vivent
nos langues

* Membres du Collectif: Associations

Alsace: Culture et Bilinguisme ; Eltern Alsace, Association des parents d'élèves de l'enseignement bilingue ; Fédération Alsace bilingue - Verband zweisprachiges Elsass ; Fonds International pour la Langue Alsacienne ; Initiative Citoyenne Alsacienne.

Bretagne: Association des Enseignants de Gallo ; Association des Professeurs de Langue Bretonne dans l'enseignement public en Île de France (APLB KBDP) ; Div yezh Breizh ; Diwan ; Kelennomp ! ; Kevre Breizh, Coordination des associations culturelles de Bretagne ; Mission Bretonne d'Île de France Ti Ar Vretoned.

Catalogne: Bressola.

Corse: Associu di l'Insignanti di/in Lingua à Cultura Corsa ; Conseil de la Langue de Corse ; Parlemu Corsu ; Praticalingua.

Flandre: Akademie voor Nieuze Vlaamse Tale/Institut de la Langue Régionale Flamande.

Occitanie: Association Oc-Bi Association pour l'Enseignement de la Langue d'Oc Provence-Alpes-Côte d'Azur (AELOC) ; Confederacion Calandreta ; Congrès permanent de la langue occitane ; Conseil International du Francoprovençal ; Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc (FELCO) ; Felibrige ; Forum d'Oc ; Institut d'Estudis Occitans.

Pays Basque: Euskal Konfederazioa ; Seaska.

Savoie: Alliance Culturèla Arpitana ; ELEN.

Autres: European language Equality Network – Réseau Européen pour l'Égalité des Langues Eskolim ; Fédération pour les langues régionales dans l'enseignement public (FLAREP).

Parlementaires ayant initié la démarche:

François Alfonsi, député européen, auteur du Rapport sur les langues menacées de disparition et la diversité linguistique au sein de l'Union Européenne ; Paul Molac, député du Morbihan, Président du groupe d'études "Langues et Cultures Régionales" à l'Assemblée Nationale.

...



... Nous sommes atterrés par le discours de déni des conséquences mortifères de la réforme du lycée et du baccalauréat pour nos langues que répètent le Ministre et ses recteurs depuis son entrée en vigueur. Ils se cachent, pour nier ses effets massifs et destructeurs, derrière le paravent d'une soidisant « filière d'excellence », nouvellement créée, une option d'un enseignement de spécialité (EDS) alors même que pour toute la France, cette « filière d'excellence » ne compte en tout et pour tout qu'une centaine d'inscrits pour toutes les langues régionales. De toute façon, nous ne voulons pas que l'école favorise une poignée de spécialistes, nous voulons un accès facilité pour tous les jeunes à la langue de leur territoire.

La réalité, c'est ce que nous craignons en début d'année scolaire, et ce que nous ne pouvons malheureusement que constater avec effroi aujourd'hui : l'effondrement des effectifs, comme la suppression et la précarisation des filières existantes dans de très nombreux établissements de l'enseignement public et de l'enseignement confessionnel. C'est en fait tout un « écosystème » qui est menacé de disparaître si des mesures réparatrices ne sont pas prises immédiatement.

Ces mesures, elles ont été proposées au Ministre de l'Éducation nationale depuis plus d'un an par les associations, par de nombreux élus et toutes les régions concernées. Malgré l'urgence d'une intervention corrective (avant que la prochaine rentrée scolaire ne vienne encore aggraver la situation), aucune des mesures proposées n'a été retenue, aucun amendement à la réforme n'a été annoncé.

Nous sommes aussi atterrés par les conséquences mortifères que va provoquer le Plan langues étrangères notamment par le « tout anglais pour tous » et le bilinguisme précoce français anglais qu'il promeut aux dépens des langues de France y compris du Français

■ **Ce que nous craignons en début d'année scolaire, et ce que nous ne pouvons malheureusement que constater avec effroi aujourd'hui : l'effondrement des effectifs, comme la suppression et la précarisation des filières existantes dans de très nombreux établissements de l'enseignement public et de l'enseignement confessionnel.**

qui risque à terme de se retrouver dans une situation diglossique préjudiciable que les autres langues de France connaissent bien.

Notre Collectif, maintenant que les mesures liées à la situation sanitaire sont progressivement levées, reprend sa mobilisation.

Nous lancerons de nouvelles actions, et nous voulons faire en sorte que la question des langues et cultures régionales ait toute sa place dans les débats généraux sur notre modèle de société qu'il faudra urgemment engager dès que nous serons sortis de la crise actuelle. Cependant, nous souhaitons très sincèrement qu'un dialogue s'instaure au plus tôt, et tel est l'objet de ce courrier que nous vous adressons. Nous espérons pouvoir rencontrer vos collaborateurs, et même vous sensibiliser directement à ce qui, répétons-le, représente un enjeu majeur pour la société française : l'avenir de sa diversité culturelle et linguistique. Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de nos sentiments les meilleurs. ■ **Le Collectif Pour Que Vivent Nos Langues.**

Les 100 parlementaires qui soutiennent cet appel du Collectif PQVN

François Alfonsi, député européen • Paul Molac, député du Morbihan • Jean-Félix Acquaviva, député de Haute-Corse • Ramlati Ali, députée de Mayotte • Maurice Antiste, sénateur de la Martinique • Viviane Artigalas, sénatrice des Hautes-Pyrénées • Erwan Balanant, député du Finistère • Delphine Batho, députée des Deux-Sèvres • Esther Benbassa, sénatrice écologiste de Paris Thierry Benoît, député d'Ille-et-Vilaine • Claude Berit-Debat, sénateur de la Dordogne • Martine Berthet, sénatrice de la Savoie • Benoît Biseau, député européen • Anne Blanc, députée de l'Aveyron • Maryvonne Blondin, sénatrice du Finistère • Eric Bocquet, sénateur du Nord • Yannick Botrel, sénateur des Côtes d'Armor • Sylvain Brial, député de Wallis-et-Futuna • Max Brisson, sénateur des Pyrénées-Atlantiques • Moetai Brotherson, député de Polynésie Française • Vincent Bru, député des Pyrénées-Atlantiques • Michel Canevet, sénateur du Finistère • Damien Carême, député européen • Michel Castellani, député de Haute-Corse • Joseph Castelli, sénateur de Haute-Corse • Jacques Cattin, député du Haut-Rhin • Annie Chapelier, députée du Gard • Paul Christophe, député du Nord • Jean-Michel Clément, Sénateur de la Vienne • Paul-André Colombani, député de Corse-du-Sud • David Cormand, député européen • Yves Daniel, député de Loire-Atlantique • Ronan Dantec, sénateur de Loire-Atlantique • Jennifer De Temmerman, députée du Nord • Jean-Pierre Decool, sénateur du Nord • Gwendoline Delbos - Corfield, députée européenne • Karima Delli, députée européenne • Pierre Dharréville, député des Bouches-du-Rhône • Jeanine Dubié, députée des Hautes-Pyrénées • Nicole Dubré-Chirat, députée du Maine-et-Loire • Frédérique Dumas, députée des Hauts-de-Seine • Frédérique Espagnac, sénatrice des Pyrénées-Atlantiques • Jean-Jacques Ferrara, député de Corse-du-Sud • Jean-Luc Fichet, sénateur du Finistère • Bruno Fuchs, député du Haut-Rhin • Laurent Furst, député du Bas-Rhin • Joëlle Garriaud-Maylam, sénatrice des Français établis hors de France • Françoise Gatel, sénatrice d'Ille-et-Vilaine • Claude Gruffat, député européen • Danièle Héryn, députée de l'Aude • Patrick Hetzel, député du Bas-Rhin • Philippe Huppé, député de l'Hérault • Yannick Jadot, député européen • Bruno Joncour, député des Côtes d'Armor • Sandrine Josso, députée de Loire-Atlantique • Régis Juanico, député de la Loire • Claude Kern, sénateur du Bas-Rhin • Jacques Krabal, député de l'Aisne • Joel Labbé, sénateur du Morbihan • François-Michel Lambert, député des Bouches-du-Rhône • Jean Lassalle, député des Pyrénées-Atlantiques • Sandrine Le Fur, députée du Finistère • Marc Le Fur, député des Côtes d'Armor • Serge Letchimy, député de Martinique • David Lorion, député de la Réunion • Monique Lubin, sénatrice des Landes • Gilles Lurton, député d'Ille-et-Vilaine • Jacques Maire, député des Hauts-de-Seine • Graziella Melchior, députée du Finistère • Sophie Mette, députée de la Moselle • Jean-Marie Mizzon, sénateur de la Moselle • Bertrand Pancher, député de la Meuse • Jean-Jacques Panunzi, député de Corse-du-Sud • Philippe Paul, sénateur du Finistère • Sylvia Pinel, députée de Tarn-et-Garonne • François Pupponi, député du Val d'Oise • Angèle Prévaille, sénatrice du Lot • André Reichardt, sénateur du Bas-Rhin • Frédéric Reiss, député du Bas-Rhin • Michèle Rivasi, députée européenne • Mireille Robert, députée de l'Aude • Sylvie Robert, sénatrice d'Ille-et-Vilaine • Caroline Roose, députée européenne • Claudia Rouaux, députée d'Ille-et-Vilaine • Martial Saddier, député de Haute-Savoie • Maïna Sage, députée de Polynésie française • Denise Saint-Pé, sénatrice des Pyrénées-Atlantiques • Mounir Satouri, député européen • Hervé Saulignac, député de l'Ardèche • Raphael Schellenberger, député du Haut-Rhin • Jean-Bernard Sempastous, député des Hautes-Pyrénées • Gabriel Serville, député de Guyane • Jean Sol, sénateur des Pyrénées-Orientales • Eric Straumann, député de Haut-Rhin • Simon Sutour, sénateur du Gard • Marie Toussaint, députée européenne • Boris Vallaud, député des Landes • Arnaud Viala, député de l'Aveyron • Salima Yenbou, députée européenne • Jean-Marc Zulesi, député des Bouches-du-Rhône.

Di rigalu à a nostra lingua,
cimente di a nostra unità, lea trà
generazioni, ssu cantu di I Chjami
Aghjalesi.

A lingua di i mei

di I Chjami
Aghjalesi

An core di i mei ci dorme l'allegria
Puru quandu a vita inciampa i so
passi

Ci dorme tant'amore è tanta puesia
Ancu s'elli sò zitti o s'elli stanu
bassi.

In bocca di i mei ci stanu mille fole
Da cuntammi li tempi di tutte le
sumiglie,
Chì tèssenu a leia nant'à un filu
d'amore,
Mentre a vita corre è strappa ogni
briglia.

In manu di i mei hè scritta a
sparerà,
In lèttare sulcate da e cugliere
andate,
Hè dettu lu travagliu è po la
straziera,
Per fà cresce più belle e so nove
biate.

In l'ochji di i mei ci vecu tante
frante,
Tant'amori pertuti à l'eterne
credenze,
Una manera d'esse, una fede
tamanta,
Tuttu ciò ch'hè amore è ch'è pare
violenza.

In casa di i mei ci canta una lingua,
Vechja quant'è a terra induve elli sò
nati,
È vulia d'amore scrive 'sse duie
rime,
Dilli quant'e sò fieru d'avelli à lu
mio latu,
È vulia d'amore scrive 'sse duie
rime,
Dilli quant'e sò fieru d'avelli à lu
mio latu. ■

Comme Président de Corsica Diaspora, Edmond Simeoni nous
interpellait le 5 octobre 2018 pour rendre publique un courrier adressé
la veille à la rectrice Julie Benetti, au sujet de l'ouvrage de la langue
corse « L'âge de lire - U tempu di a lettura » de Paul-Michel Castellani,
méthode d'apprentissage dans nos écoles qu'avait validé le 14
décembre 2012 le recteur Michel Barat au moyen d'une Convention
avec l'éditeur. Malheureusement, malgré cet engagement officiel,
aucune suite n'y a été donnée. « Depuis la défaite de Ponte Novu, en
1769, la tutelle française a déraciné systématiquement, la langue et la
culture corses et a imposé à l'île une francisation forcée. Elle sait que
la langue est un élément structurant majeur du peuple corse et de la
nation corse » écrivait Edmond. « En s'accommodant de leurs petites
explications non recevables, de l'État, nous devenons involontairement
complices de leur politique néfaste et ce, d'autant plus qu'il s'affirme en
toute occasion, très attaché à la défense et à la promotion de la langue
et de la culture corses. Comble de l'hypocrisie ! U troppu stroppià ! (...)
Les Corses de l'île et de la diaspora qu'ils soient d'origine ou d'adoption
doivent comprendre que seul un engagement organisé et constant aura
raison de cet ostracisme. » interpellait-il alors.

Deux mois plus tard, il nous quittait. Jusqu'à son dernier souffle il a
mené le combat pour l'avenir de la langue corse.

Pè a lingua

« **M**adame la Rectrice,
J'avais sollicité un rendez-
vous au mois de juin 2018
et vous m'aviez reçu quelques jours
après.

Je vous avais expliqué, de façon
complète, documentée et
chronologique, la création d'un
ouvrage de langue corse intitulé
« L'âge de lire - U tempu di a lettura »
dont l'auteur est Paul-Michel
Castellani, l'éditeur Alain Royer et
moi-même en charge de la
communication en tant que Président
de Corsica Diaspora.

J'avais adressé, au Recteur Lacombe,
un courrier - que vous pourrez
consulter, (voir la pièce jointe) - ; mais
il n'a pas trouvé le temps de me
recevoir en deux ans d'exercice de
son mandat. Ce courrier lui rappelait
pourtant toute la problématique de la
démarche. Je ne l'ai pas incriminé ni
le mépris, ni le laxisme, car j'avais
compris que l'État, avec la nouvelle
direction de Mr Macron, avait durci
son attitude.

Après ma rencontre avec vous, deux
mois se sont écoulés, en dépit des
relances fréquentes à votre chef de
cabinet Mr Nesi ; il ne m'a pas été
possible de concrétiser notre
dialogue. À ce jour, personne de votre
cabinet (ou de vos services) n'a été
en capacité de m'expliquer clairement
les raisons pour lesquelles ce dossier
stagne et n'aboutit pas, ni de façon
positive, ni négative.
Or, cette saga dure depuis 2011 et il
faudrait une singulière mauvaise foi

pour attribuer cette décennie de
retard à des causes mineures. Je
vous rappelle que l'engagement de
l'État à travers le Recteur Michel
Barat avait été concrétisé par la
signature d'une Convention en date
du 14 décembre 2012, (Cf. en P.J) et
en présence de la presse locale
(https://www.corsenetinfos.corsica/Une-convention-pour-L-age-de-lire-adapte-en-Corse_a2262.html) ; de plus ce
projet a été financé par la Collectivité
de Corse qui s'y était engagée.
J'ajouterai que l'éditeur Mr Royer avait
fait éditer le livre et le cahier qui
l'accompagne à des milliers
d'exemplaires.

À part une quelconque explication
dilatatoire et peu crédible, le fait central
demeure : l'État a manqué à sa
parole, nous créant ainsi un véritable
préjudice ainsi qu'à tous les locuteurs
et enseignants de la langue Corse et
in fine les élèves, sans oublier
l'importante demande des Corses de
la Diaspora désireux de la sauver et
de l'apprendre à leurs enfants et
petits-enfants. Il s'agit d'un outil
majeur pour apprendre ou améliorer
l'usage de la langue en Corse à
l'extérieur.

Je ne ferai pas de forcing, je
considère donc, que de notre côté,
(l'auteur, l'éditeur et Corsica
Diaspora), cette carence décennale
nous autorise à reprendre notre
liberté.

Chacun prendra donc ses
responsabilités. ■



i messaghji
Les messages d'Edmond Simeoni

Pourquoi reprendre l'extrait du Manifeste du CEDIC de 1964 publié dans le dernier n° d'ARRITTI? Paroles de prophète? Non bien sûr! Avec le recul, lucidité simplement qui éclaire la situation à nos jours.

L'autonomie, un préalable absolu

par Max Simeoni

Il y a de quoi être consterné lorsqu'il est fait rappel de l'histoire de ce demi-siècle et qu'on s'entend dire: «d'accord mais maintenant il faut s'occuper de l'avenir», comme si c'était du temps perdu... si j'en suis à rabâcher, et pas tout seul, c'est parce que trop d'entre nous, les nationalistes, semblent penser que toutes les leçons sont tirées et qu'il n'y a plus que du neuf à envisager. Or précisément la leçon première n'est pas retenue, celle de la constante politique colonialiste de l'État jacobin français. Ce qui amène la recherche de solutions dans une impasse, or le temps nous jouant contre, il faut cesser de prendre la verroterie octroyée par le colonisateur pour des perles. Si le diagnostic du CEDIC a été posé dès 1964, on peut voir se dessiner actuellement le sombre pronostic qu'il impliquait, la fin de notre peuple, dans le demi-siècle à venir.

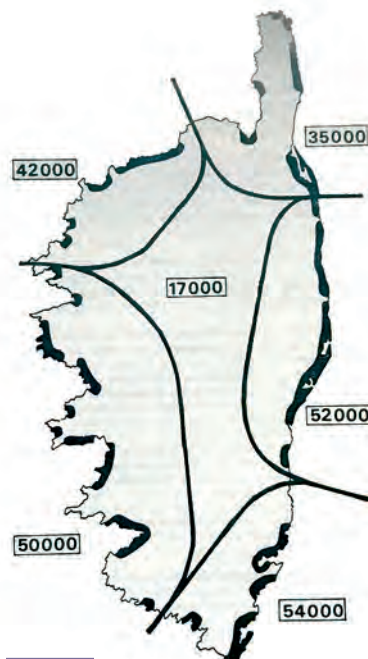
Oui, la politique de la République des jacobins sur 240 ans a changé d'aspect mais pas de nature. 95 ans, de 1818 à 1913, de loi Douanière brutale et cynique qui étrangle l'économie de l'île et bloque tout progrès, coloniale ou non? Guerre de 1914-18, officiellement 13.000 procréateurs morts et tout autant de grands mutilés, saignée qui étouffe notre démographie, la phase suivante de l'île réservoir d'hommes vidée pour l'armée et l'encadrement de l'Empire colonial, il ne compte plus que 160.000 habitants en 1962 lors des accords d'Evian qui avec l'indépendance de l'Algérie mettent un point final à cet Empire.

■ **Pour obtenir cette autonomie et la coofficialité, il faut convaincre d'avantage de Corses qui ont besoin d'une corde pour s'extraire des sables mouvants. Ce ne peut être que le parti créé dans ce but.**

Épisode des essais atomiques souterrains à l'Argentella pour remplacer la base du Hoggar dont le FLNA ne veut plus. Sans Empire et l'Europe qui s'amorce, la République doit rentabiliser la Corse. Elle l'a vidée mais l'île a des ressources importantes d'attraits touristiques. La Datar, suite à un rapport commandité en secret en 1970-71 à l'*Hudson Institut*, envisage un développement massif et rapide du tourisme en une dizaine d'années, ce développement est présenté comme devant faire de la richesse pour tous les Corses. Elle en fait une publicité mensongère mais l'ARC se procure le rapport et le divulgue largement. Pris en flagrant délit, l'État républicain tente de se disculper accumulant des mensonges et fait mine de l'abandonner. En réalité il poursuit cette politique de disparition du peuple corse et de dépossession de sa Terre, au nom des principes universalistes de la République, l'égalitarisme n'est qu'uniformité pour cacher la négation légale de la moindre différence pour «un seul Peuple, une seule langue, un seul pays». La régionalisation-déconcentration préfectorale qu'il a mis en œuvre à travers ses statuts parti-

culiers (Defferre, Joxe, Jospin et le dernier en date Caseneuve) sont des aménagements de digues pour canaliser les crues revendicatives sans jamais céder sur l'essentiel, un peuple reconnu qui a des droits. Il ne s'agit pas de petits pas. En gagnant du temps, il se rapproche de son objectif en vue, une Terre sans indigènes dont il pourra disposer à son profit. Il ne reste que quelques décades pour la conclusion finale. Plus de temps passe sans réagir valablement au niveau de ce défi historique, moins de moyens pour le sauvetage seront à portée des patriotes.

L'autonomie pleine et entière est une urgence. De même sans coofficialité la langue est condamnée. Le rapport de 2002-2003 sur les langues régionales de la Commission des linguistes de l'Unesco le démontre clairement. Le «tout tourisme» dans les Institutions actuelles représente 30% du PIB insulaire. Beaucoup en vivent mais les retombées les plus lucratives profitent aux productions extérieures. La Corse importe plus de 97% de ce qu'elle consomme. Elle est presque entièrement dépendante. La Continuité Territoriale instituée, et/ou la DSP, ne peuvent rien contre la cherté de la vie. Mais l'enveloppe, les Compagnies de transport se la dispute. Bref, elle facilite les importations même si quelques exportateurs «locaux» en profitent. Ce tourisme non maîtrisé est du colonialisme: 60.000 pauvres (précaires) et autant de «préprécaires». Un record français cependant, la construction de résidences «à valeur locative» en cinq ou six ans par le dégrèvement de 30% des charges, avec un cortège de fraudes, des comportements mafieux et aussi la performance d'une démographie qui de 160.000 habitants en 1960 passe à 320.000 habitants en trente à



Reprise de la carte publiée dans le premier *Autonomia* de 1974 (Analyse critique des prévisions du Schéma d'Aménagement 1971-1985, p. 105).

Les chiffres correspondent au nombre de lits prévus par le Schéma d'Aménagement. Les zones du littoral en noir correspondent à l'emprise foncière des groupes financiers ci-dessous. Sud: Devèze, Lefebvre, Righetti, Guillemot, la Caisse des dépôts et consignations (Les Glénans), Orgec (La Testa Ventilegna). Balagna: Club Méditerranée, le groupe belge «La Buffa», du VVF de Lozari à Calvi, Lumiu. Agriates: Rotschild. Aïacciu: de Porticciu (Lava, San Sebastiano) à Cargèse. Côte Orientale: groupe anglais de Diana, la Marana (CGTH), Pinetu (VVF Borgo), le domaine de Pinia, Casabianda, les camps allemands, Jahlan à Campoloro, etc. Cap Corse: groupe Mattei à Rogliano...

quarante ans... par surtout l'arrivée de nouveaux venus. La majorité «absolue» des élus «locaux qui ne font pas la loi» n'y peut rien dans le cadre de ce 4^e statut particulier. Pire, quand elle se morcelle, elle se décrédibilise, et l'objectif repris de temps à autre «d'une autonomie pleine et entière» devient du langage convenu devant l'électoratisme hystérique. Or pour obtenir cette autonomie et la coofficialité, il faut convaincre d'avantage de Corses qui ont besoin d'une corde pour s'extraire des sables mouvants. Ce ne peut être que le parti créé dans ce but. La base, les assises du sauvetage d'un Peuple qui est prêt de sa fin historique. Il faut bien s'en convaincre et pour l'instant élisons nos élus locaux. ■

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE -
BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX**

PAR JUGEMENT EN DATE DU 16/06/2020
LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A
PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR
INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE
LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **DE ARAUJO
AMORIM ALBERT** - 11, RUE LUCE DE
CASABIANCA - "A CASA ORSU PETRU" -
20200 BASTIA
ACTIVITÉ : VENTE DE PRODUITS REGIONAUX -
BOISSONS A EMPORTER
RCS BASTIA A 505 000 364 - 2016 A 153

PAR JUGEMENT EN DATE DU 16/06/2020
LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A
PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR
INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE
LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **OUSSELLAM
RACHID** - C/O MME OUSSELLAM, RÉS
MONTESORO TOUR NO 4 - 20600 BASTIA
ACTIVITÉ : TRAVAUX DE MAÇONNERIE
GÉNÉRALE
RM NO 450 405 881 (488.12.2B)

PAR JUGEMENT EN DATE DU 16/06/2020
LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A
PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR
INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE
LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **FLOR (SAS)** -
LIEU DIT CISTERNINU - PROMENADE
VINCENTI - 20217 SAINT-FLORENT
ACTIVITÉ : RESTAURATION
RCS BASTIA B 835 010 760 - 2018 B 56

PAR JUGEMENT EN DATE DU 16/06/2020
LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A
PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR
INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE
LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **2 L S
PROMOTION (SAS)** - RES AMARYLLIS BT C -
20200 VILLE DI PIETRABUGNO
ACTIVITÉ : GESTION DE PROJETS
IMMOBILIERS
RCS BASTIA B 802 715 433 - 2014 B 349

PAR JUGEMENT EN DATE DU 16/06/2020
LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A
PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR
INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE
LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **BATI CONTI
(SARL)** - ALLÉE DES CERISIERS - LD FOLELLI
- 20213 PENTA DI CASINCA
ACTIVITÉ : MAÇONNERIE GÉNÉRALE -
BÂTIMENT - RÉNOVATION
RCS BASTIA B 789 336 872 - 2012 B 462

PAR JUGEMENT EN DATE DU 16/06/2020
LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A
PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR EXTINCTION
DU PASSIF DES OPÉRATIONS DE
LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **HAMDI
SOUMEYA AMINA** - PIAZZA PAOLA - 20226
OCCHIATANA
ACTIVITÉ : NETTOYAGE DE LOCAUX (AUTO-
ENTREPRENEUR)
SIRENE 514 068 949

**POUR EXTRAIT,
SELARL ME NICOLE CASANOVA, GREFFIER**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
MARCHÉ DE TRAVAUX**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune d'Arro - Le Village 20151 ARRO

Adresse internet du profil d'acheteur :

<https://www.achatspublicscorse.com>

Objet du marché : Création d'un appartement com-
munal dans l'ancien presbytère

Lot N°1 : Faux Plafonds

Lot N°2 : Menuiseries bois - Parquet - Cuisine

Lot N°3 : Electricité CFO / CFA

Lot N°4 : Chauffage Climatisation Plomberie

Procédure de passation : Procédure adaptée
ouverte soumise aux dispositions des articles L.
2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la com-
mande publique.

Code CPV : Lot N°1 Faux Plafonds : 45430000-0 -
Revêtement de sols et de murs

Lot N°2 Menuiseries bois - Parquet - Cuisine -
45430000-0 - Revêtement de sols et de murs

Lot N°3 Electricité CFO / CFA - 45310000-3 - Travaux
d'équipement électrique

Lot N°4 Chauffage Climatisation Plomberie -
45331000-6 - Travaux d'installation de matériel de
chauffage, de ventilation et de climatisation -
45332000-3 - Travaux de plomberie et de pose de
conduits d'évacuation

**Modes de retrait des documents de la consulta-
tion :** Téléchargement gratuit du dossier de consul-
tation et de l'avis d'appel à la concurrence sur le
profil d'acheteur.

Modalités et Adresse de remise des plis : Les sou-
missionnaires doivent transmettre leur offre par voie
électronique via le profil acheteur. Pour les moda-
lités de remise des plis électroniques, se référer au
règlement de consultation.

Critères d'attribution :

Valeur technique : 60%

Prix des prestations : 40%

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à une négo-
ciation avec les candidats ayant remis une offre rece-
vable.

Date limite de réception des offres : 25/07/2020
à 12 H 00

Date d'envoi du présent avis à la publication :
18/06/2020

**Renseignements d'ordre techniques et adminis-
tratifs :** Les candidats peuvent envoyer leur ques-
tion, via la plateforme du profil acheteur du pouvoir
adjudicateur.

Organisation des visites : Commune d'Arro - Le
Village 20151 ARRO - Téléphone 04 95 28 94 20 -
Courriel : mairie.arro@wanadoo.fr

SASU MACHJA

Société Par Actions Simplifiée

au capital de 500.00 €

Siège social : RES APPOLONIE BAT A SAINT

ANTOINE 20200 BASTIA

824 852 156 RCS BASTIA

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- L'associé unique a décidé aux termes d'une déli-
bération en date du 8 juin 2020, après avoir entendu
le rapport de Monsieur François CACCIAGUERRA,
liquidateur, d'approuver les comptes de liquidation,
de donner quitus au liquidateur et de le décharger de
son mandat, et de constater la clôture des opérations
de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS
de BASTIA.

Pour avis, le liquidateur

LES 2 J

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

EN LIQUIDATION AU CAPITAL DE 1 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : TARABUCETTA 20114 FIGARI

SIEGE DE LIQUIDATION : TARABUCETTA

20114 FIGARI

849 132 949 RCS AJACCIO

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16
mars 2020 a décidé la dissolution anticipée de la
Société à compter du même jour et sa mise en liqui-
dation amiable sous le régime conventionnel dans les
conditions prévues par les statuts et les délibéra-
tions de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Vincent
CANARELLI, demeurant à Tarabucetta, 20114 Figari,
pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs
les plus étendus tels que déterminés par la loi et
les statuts pour procéder aux opérations de liqui-
dation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a auto-
risé à continuer les affaires en cours et à en engager
de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à Tarabucetta,
20114 Figari. C'est à cette adresse que la corres-
pondance devra être envoyée et que les actes et
documents concernant la liquidation devront être
notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront
déposés au Greffe du Tribunal de commerce
d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et
des sociétés.

**Pour avis,
Le Liquidateur**

LES 2 J

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

EN LIQUIDATION AU CAPITAL DE 1 000 EUROS

SIEGE : TARABUCETTA, 20114 FIGARI

SIEGE DE LIQUIDATION : TARABUCETTA

20114 FIGARI

849 132 949 RCS AJACCIO

L'Assemblée Générale réunie le 16 mars 2020 au
siège de liquidation a approuvé le compte définitif de
liquidation, déchargé Monsieur Vincent CANARELLI,
demeurant à Tarabucetta, 20114 Figari, de son
mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus
de sa gestion et constaté la clôture de la liquida-
tion à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe
du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au
Registre du commerce et des sociétés et la société
sera radiée dudit registre.

**Pour avis,
Le Liquidateur**

**APPROBATION DE LA RÉVISION
DE LA CARTE COMMUNALE DE RIVENTOSA
(Art. R 124-1 et suivant
du Code de l'Urbanisme)**

Par délibération en date du 27/12/2019, le Conseil
Municipal a approuvé la révision de la carte com-
munale sur le territoire de la commune de RIVEN-
TOSA (20250).

La carte communale applicable sur la commune de
RIVENTOSA a été approuvée par Arrêté Préfectoral n°
2B-2020-03-02-002, le 02/03/2020, conformément
aux dispositions de l'article L. 124-2 du Code de
l'urbanisme.

En conséquence, la délibération du Conseil Municipal
et l'Arrêté de M. le Préfet seront affichés à la Mairie
de RIVENTOSA à partir du 25 juin 2020.

Le dossier de carte communale approuvée est à la
disposition du public en Mairie de RIVENTOSA, aux
jours et heures d'ouverture des bureaux.

Le Maire, Marcel CESARI.

Pour vos annonces légales : arritti2@wanadoo.fr

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification et adresse de la collectivité passant le marché : Commune d'AMBIGNA, 20151

Personne responsable du marché : M, le Maire, JT POLI, Tel : 04 95 52 29 50

Objet du marché : RESTAURATION INTERIEURE DE L'EGLISE ST COME ET ST DAMIEN

Lieux d'exécution : 20151 AMBIGNA

Caractéristiques principales : TRAVAUX PATRIMOINE

Nombre et consistance des lots : 3

Lot 1 : Enduits à la chaux

Lot 2 : Entretien et revêtements des sols

Lot 3 : Réfection électricité

Tranche : 1 tranche ferme

Délai d'exécution des travaux : 3.5 mois

Variations autorisées : NON

Justification à produire quant aux qualités et capacités de l'entrepreneur : Se reporter au règlement de la consultation

Capacité économique et financière : Se reporter au règlement de la consultation

Capacité technique : Références et/ou qualification (bâti ancien)

Sélection des candidats : Compétences, références et moyens.

Critères d'attribution :

Mémoire technique et Références dans le domaine : 60 %

Prix des prestations : 40%

Type de procédure : Procédure adaptée

Délai de validité minimum : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements administratifs : Mairie d'AMBIGNA

Modalités d'obtention du dossier : Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur :

<https://www.achatspublicscorse.com>

Modalités de remise des plis : Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com>

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.

Le support papier (réservé à la « copie de sauvegarde ») est à adresser à Monsieur le Maire d'AMBIGNA.

Pour les modalités de retrait des documents et de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une info-line est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 (0,34€/min) du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

Date limite de réception des offres : Le 25 Juillet 2020 12h00.

Date d'envoi à la publication : Le 16 Juin 2020.

Délai de validité des offres : 90 jours

SCI LICCIA DI FURO
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE 1 524,49 EUROS
SIEGE SOCIAL : BOCCA DELL'ORO
20137 PORTO VECCHIO
393 596 267 RCS AJACCIO

AVIS DE PUBLICITE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mai 2020 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 1 524,49 euros à 762,245 euros par rachat et annulation de 50 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Le capital de fondation est fixé à 1 524,49 euros. Il est divisé en 100 parts sociales de 15,24 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

Nouvelle mention : Le capital est fixé à 762,245 euros. Il est divisé en 50 parts sociales de 15,24 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 50 parts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

**Pour avis,
La Gérance**

SASU Alzu Vivu
20229 Piedipartinu
alzuvivu@gmail.com
Siret 84210202200014

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Par décision de l'assemblée générale du 10 juin 2020 l'objet social, alinéa 1, a été modifié comme suit :

Objet social actuel, alinéa 1 : La prestation de services d'aménagement et d'entretien paysager ; la construction bois et la pose de terrasses, pergolas, clôtures, bardages, signalétique ; la création d'allées, voies, fontaines, mares et autres structures d'aménagement extérieur ;

Objet social nouveau, alinéa 1 : Principalement, la fabrication et la pose de produits en bois tels que bois de charpente, armature, bardage, bardeaux, parquets, planchers, piquets, panneaux, ... pour aménagements extérieurs en bois tels que pergolas, abris, terrasses, clôtures, garde-corps, signalétique, tables, bancs, ... Accessoirement, la création d'allées, voies, fontaines, bassins et autres éléments d'aménagements extérieurs.

Les 4 autres alinéas sont inchangés. En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié.

**Le Président,
Jean- François Stefani**

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT,
Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI
et Emmanuel CELERI**
**Notaires Associés à AJACCIO (20000),
3 Cours Général Leclerc,**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE COMMUNE DE BASTELICA

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CELERI, Notaire à AJACCIO, le 9 juin 2020, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquiescitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Madame Marinette BERNARDI, demeurant à BASTELICA (20119) lieu-dit Tricolacci, née à BASTELICA (20119) le 16 juillet 1955, célibataire. Et Madame Michèle BERNARDI, demeurant à AJACCIO (20000) 20 Rue Docteur Del Pellegrino, née à AGEN (47000), le 14 octobre 1946, veuve de Monsieur Francis Lucien Antoine RENUCCI.

Elle possèdent depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) : A BASTELICA (20119) lieudit Chiosello diverses parcelles de terre cadastrées section AB numéro 147 pour 01a 17ca, section AB numéro 148 pour 01a 33ca, section AB numéro 149 pour 30ca, section AB numéro 150 pour 25ca et section AB numéro 152 pour 52ca. Dans un ensemble immobilier situé à BASTELICA (20119) lieudit Tricolacci dans une maison à usage d'habitation cadastrée section AB numéro 146 pour 03a 15ca les lots de copropriété suivants : lot n°1 : Une grande pièce à usage de cave située au rez-de-chaussée, ayant son accès par une porte donnant sur la façade principale de l'immeuble et à droite de celui-ci, lot n°8 : Une pièce à usage de cuisine, située à gauche en arrivant sur le palier du premier étage, lot n° 9 : Une pièce à usage de chambre, située également à gauche, contigue à la précédente, en face latérale de l'immeuble, au premier étage, lot n°10 : Une pièce à usage de chambre, située au premier étage, à gauche, contigue à la précédente et formant la façade principale de l'immeuble, lot n°11 : Un grenier ayant son accès à gauche en arrivant sur le palier desdits locaux et occupant toute la profondeur de l'immeuble. Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquiescitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude :
rombaldi.formalites@notaires.fr

SINI ETANCHEITE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 251 000 EUROS
SIEGE SOCIAL: RESIDENCE L'OREE DU BOIS,
BATIMENT A, AVENUE NOËL FRANCHINI
20090 AJACCIO
820 332 005 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 22 mai 2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Résidence l'Orée du Bois, Bâtiment A, Avenue Noël Franchini, 20090 AJACCIO, à la Zone Industrielle, Route du Vazzio, 20090 AJACCIO à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance

Per Bastia, pè a Corsica, per l'avvene

Vutate à Pierre Savelli

Dumènica u 28 di ghjugnu

**BASTIA
PIÙ FORTE
INSEME**

